



ASSOCIATION  
QUÉBÉCOISE  
POUR L'ÉVALUATION  
D'IMPACTS

# PROJET MIEUX COMMUNIQUER LES ÉTUDES D'IMPACT

## REMODELER LE RAPPORT ET LE RÉSUMÉ D'ÉTUDE D'IMPACT



**RAPPORT FINAL-Révision 1  
JANVIER 2022**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>CONSTATS ET PISTES D'INNOVATION .....</b>	<b>7</b>
4.1	CONSTATS.....	7
4.2	L'APPROCHE PAR ENJEUX .....	9
4.3	INTÉGRATION DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
4.4	AUTRES PISTES INNOVANTES .....	12
4.4.1	<i>Virage numérique et interactif .....</i>	<i>13</i>
4.4.2	<i>Nouvelles appellations.....</i>	<i>14</i>
4.5	TENTATIVES D'INNOVATION RÉCENTES .....	14
4.5.1	<i>L'approche par enjeux dans le rapport et le résumé .....</i>	<i>14</i>
4.5.2	<i>Réduction du volume des études d'impact.....</i>	<i>15</i>
4.5.3	<i>Résumé de l'étude d'impact .....</i>	<i>15</i>
<b>5</b>	<b>RECOMMANDATIONS SUR LE CONTENU ET LA FORME.....</b>	<b>16</b>
5.1	LE RAPPORT D'ÉTUDE D'IMPACT .....	17
5.1.1	<i>Le contenu .....</i>	<i>17</i>
5.1.2	<i>La forme.....</i>	<i>18</i>
5.2	LE RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT.....	19
5.2.1	<i>Le contenu .....</i>	<i>19</i>
5.2.2	<i>La forme.....</i>	<i>20</i>
5.3	LE RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DU MELCCFP ET DE L'AÉIC.....	20
5.3.1	<i>Registre du MELCCFP.....</i>	<i>21</i>
5.3.2	<i>Avis de projet.....</i>	<i>21</i>
5.3.3	<i>Directives.....</i>	<i>22</i>
5.3.4	<i>Rapport d'étude d'impact et son résumé .....</i>	<i>23</i>
5.4	LES ACTIONS ATTENDUES DE L'AQÉI .....	24
<b>6</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>26</b>
<b>7</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>27</b>
7.1	LISTE DES PARTENAIRES FINANCIERS DU PROJET MIEUX COMMUNIQUER .....	27
7.2	LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET MIEUX COMMUNIQUER .....	28
7.3	RÉFÉRENCES .....	29

### Objet de la Révision 1

Révision linguistique légère du document en vue d'une large diffusion sur le site web de l'AQÉI. Ajout de certaines précisions proposées récemment par de nouveaux représentants au groupe de travail ainsi que des principales recommandations issues des échanges avec des groupes de discussion reçues à l'automne 2022. Les noms des ministères ont été révisés.

## 1 Introduction

L'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) a initié, en septembre 2021, le projet **Mieux communiquer les évaluations environnementales (ÉE)**. Plus de 40 ans après la mise en place du cadre réglementaire et institutionnel québécois et autant d'années de pratique par les spécialistes en évaluation environnementale, il est toujours surprenant de constater la méconnaissance et la confusion présentes dans les médias et chez de nombreux décideurs et citoyens concernant les rôles respectifs des praticiens de l'évaluation environnementale travaillant pour les initiateurs et les bureaux d'études, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFPF) du Québec, à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Au Québec, quelques 600 praticiens travaillent en évaluation environnementale. L'AQÉI est consciente de la complexité de ce domaine et des efforts à faire pour en améliorer la communicabilité auprès du public, des décideurs et des médias et ainsi mieux faire connaître les rôles et contributions des différents acteurs de l'évaluation environnementale. L'AQÉI a d'ailleurs déjà lancé différentes activités poursuivant cet objectif d'amélioration de la communicabilité.

Elle a également lancé une réflexion afin de proposer de nouvelles pratiques de réalisation du rapport d'études d'impact et de son résumé, permettant de vulgariser tant sur le fond que sur la forme la somme importante d'informations scientifiques générées par les études d'impact et de favoriser ainsi une compréhension et une appropriation accrues par les citoyens et décideurs.

Ce rapport ne contient pas une analyse exhaustive de ce défi et de toutes les réflexions qui y sont associées mais présente les résultats des échanges menés par le groupe de travail pour procéder au renouvellement du modèle de rapport et de résumé d'étude d'impact. Il s'agit ici d'apporter une pierre ou deux à la construction de ce nouvel édifice et d'inciter à poursuivre les efforts.

## 2 Contexte et objectifs spécifiques

Le projet Mieux communiquer les évaluations environnementales se décline en deux volets :

### ***Volet 1 : Plan de communication en évaluation environnementale***

Le premier volet consiste à identifier et réaliser une série d'activités de communication (article média, conférence, webinaire, capsule web, onglet d'information sur le web, etc.) permettant de présenter la pratique de l'évaluation environnementale et les rôles des principaux acteurs du domaine à la population, aux médias et aux décideurs. Ces activités permettront également à ces publics de se familiariser avec les différents types d'évaluation environnementale (étude d'impact (EI), évaluation environnementale stratégique (EES), plan de gestion environnementale et sociale (PGES), audits, etc.) et avec la méthodologie d'une étude d'impact de projet. La collecte des données, l'identification des impacts, l'évaluation de leur importance, la détermination des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation, les activités de surveillance et de suivi de l'environnement seront alors traitées. Les enjeux récurrents et de nature plus technique (bruit et

nuisances de chantier, biodiversité, etc.) de certains types de projets (transport, énergie, mine, etc.) seront aussi décrits, vulgarisés et communiqués.

Le rapport pour ce volet du projet est intitulé *Plan d'action en communication* et a été déposé en mai 2022. Il propose une douzaine d'activités dont certaines sont déjà mises en œuvre.

Les deux principaux objectifs poursuivis pour ce premier volet sont les suivants :

- ✓ Mieux **faire connaître la pratique** de l'évaluation environnementale au Québec et contribuer à la vulgarisation scientifique des contenus générés
- ✓ Assurer une **meilleure compréhension du rôle** des principaux intervenants dans le domaine de l'évaluation environnementale afin de favoriser une participation efficace aux évaluations environnementales

### ***Volet 2 : Proposition pour un rapport d'étude d'impact et son résumé remodelés***

Le deuxième volet a permis de mener une réflexion approfondie du rapport d'étude d'impact et de son résumé afin de proposer une nouvelle mouture de ces deux documents.

Le rapport d'étude d'impact est souvent long et complexe et n'est pas toujours l'instrument d'aide à la décision souhaité. Une restructuration et une vulgarisation du rapport d'étude d'impact par les professionnels permettraient à la population, aux médias et aux autorités non spécialistes de se forger une opinion éclairée sur un projet et de valoriser le travail réalisé avant les séances de consultations menées par le BAPE ou par l'AÉIC.

Il est difficile de vulgariser les constats scientifiques contenus dans les rapports d'étude d'impact dans le contexte où les experts de l'initiateur écrivent le rapport d'étude d'impact pour les experts du gouvernement. Le défi reste presque entier au Québec alors que des initiatives intéressantes en ce sens sur la forme ont été réalisées à l'étranger, notamment en Europe et plus particulièrement en France. Des modèles plus interactifs, où l'image et la cartographie ont une meilleure place, ont été développés. Les résultats des échanges avec la population pendant la réalisation de l'étude sont également mis en valeur.

L'objectif est de rendre les rapports d'étude d'impact et leurs résumés plus accessibles. La réduction du caractère souvent encyclopédique des rapports, le recentrage de l'analyse des impacts sur les enjeux majeurs des projets, la prise en compte des principes de développement durable, la transition vers une version numérique et interactive des documents sont autant de pistes à considérer dans la mise en place d'une stratégie globale de vulgarisation scientifique visant à mieux faire connaître et comprendre les études d'impact. Ces pistes ont déjà été explorées, mais elles n'ont pas été adoptées largement par les acteurs du domaine. Cela viendra faciliter la participation du public à ce grand exercice démocratique et d'analyses factuelles, que doit être l'étude d'impact des petits et grands projets.

Les quatre principaux objectifs poursuivis ultimement par ce volet sont les suivants :

- ✓ **Vulgariser les rapports d'étude d'impact et leurs résumés afin de permettre leur meilleure compréhension par tous les lecteurs;**

- ✓ Permettre une meilleure participation des parties prenantes au processus d'évaluation environnementale;
- ✓ Permettre une meilleure compréhension des enjeux environnementaux et sociaux par les décideurs;
- ✓ Réduire l'opacité des études d'impact pour en faire de véritables outils de prise de décision collective.

Dans cet esprit, le groupe de travail s'est donné comme objectifs particuliers, au terme de ses échanges, de :

- ✓ Poser les constats de la pratique actuelle;
- ✓ D'explorer des pistes d'innovation;
- ✓ D'identifier le soutien nécessaire des autorités gouvernementales ;
- ✓ Préciser des actions à mener par l'AQÉI pour aider ses membres dans cette transition.

Pour y parvenir, plusieurs rencontres ont été programmées comprenant des présentations magistrales en plénière de la part de participants et de conférenciers ou encore des échanges en atelier sur des sous-thèmes particuliers.

### 3 Méthodologie

Ce volet du projet est réalisé grâce à l'appui en temps et en argent de plusieurs ministères et organisations publiques et privées (voir la liste des partenaires financiers à l'annexe 7.1). Le MELCCFP, le BAPE, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE), le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec, Hydro-Québec et Transfert Environnement et Société ont notamment contribué. Un groupe de travail constitué de près d'une vingtaine de représentants a été mis sur pied (voir la liste des participants à l'annexe 7.2). Nous y retrouvons les principaux ministères et organismes publics actifs dans le domaine de l'évaluation environnementale, les principaux initiateurs de projet, les principales firmes de consultants en environnement, le milieu universitaire, ainsi que le milieu communautaire et autochtone. Ces organisations ont donc également contribué en assumant le temps consacré par leurs représentants à l'avancement des travaux.

Le groupe de travail s'est rencontré à cinq reprises dans une formule hybride (présentiel et virtuel). Les rencontres d'une journée ont eu lieu les 24 janvier, 18 février, 10 mars, 8 avril et 26 avril 2022 avec une partie des participants en présentiel à Montréal et à Québec. À cela, s'est ajoutée une rencontre tenue le 9 février 2022 entre Jean Hébert, le responsable du projet et le directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique du MELCCFP, M. Yves Rochon, accompagné de Marie-Claude Dumont-Bourget du même ministère. Les rencontres ont eu lieu dans les locaux de SNC-Lavalin à Montréal et dans les locaux de l'Association minière du Québec (AMQ) et du BAPE à Québec qui nous ont aimablement accueillis.

Ces rencontres étaient animées par Jean Hébert, coordonnateur scientifique du projet, et Michel Rochon, animateur et vulgarisateur scientifique. Outre les présentations faites par les animateurs, certains des membres du groupe de travail et des conférenciers invités ont fait des présentations thématiques pour nourrir la réflexion. Des échanges en plénières et en ateliers sont venus stimuler

la discussion. Ces présentations ont été faites à l'aide du logiciel PowerPoint et chacune des rencontres a fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte rendu validé par l'ensemble des participants.

La démarche de réflexion proposée pour la séquence des rencontres s'est d'abord appuyée sur un bilan des pratiques actuelles afin de dégager les grands constats.

Les pistes de l'approche par enjeux, de l'intégration des principes de développement durable ainsi que d'autres pistes innovantes, comme les rapports numériques, ont ensuite été explorées afin de dégager les possibilités qu'elles offrent pour rendre les rapports et résumés plus accessibles.

Des exemples d'intégration de pistes innovantes dans les rapports et résumés ont ensuite été présentés. Plusieurs exemples de rapports et de résumés ont été déposés par les participants dans une boîte Dropbox dédiée aux membres du groupe de travail pour consultation. Un échange particulier avec le représentant du MELCCFP s'est aussi déroulé, compte tenu du rôle majeur que joue le ministère pour accompagner les acteurs du domaine, présentement et lors de la mise en application de tous les changements souhaités.

La démarche s'est conclue par la recherche de consensus parmi les participants sur les recommandations à formuler.

Les principaux éléments du programme de chaque rencontre ont été les suivants :

***Rencontre du 24 janvier – Les objectifs du volet 2 et bilan des pratiques actuelles***

- Présentation par Jean Hébert (retraité d'HQ) et Hélène Desnoyers de WSP des résultats de l'étude de balisage des pratiques en études d'impacts menée par Hydro-Québec en 2014
- Présentation par Annie Prince (Hydro-Québec) et **Catherine Lalumière, chargée de projet et directrice adjointe de service (Englobe)** \* de l'étude d'impact du récent projet de ligne Lebel-Authier en Abitibi

***Rencontre du 18 février - L'approche par enjeux***

- Présentation de l'approche par enjeux par **Gilles Côté, chargé de cours en évaluation environnementale à l'Université de Sherbrooke\***

***Rencontre du 10 mars - Les objectifs de développement durable et autres pistes innovantes***

- Présentation de **Pierre André professeur de géographie retraité de l'Université de Montréal.** \*Tendances et innovations pour de meilleurs rapports d'ÉI
- Intégration des principes de développement durable dans les rapports d'ÉI et efforts de réduction du volume des études. Exemple de projets d'Hydro-Québec et SNC-Lavalin par Jean Hébert et Lina Lachapelle (SNC-Lavalin)

***Rencontre du 8 avril – Des exemples récents de rapports et résumés innovants***

- Constats généraux sur les projets miniers par Micheline Caron de l'AMQ
- Intégration de la notion d'enjeux dans un rapport d'ÉI. L'exemple du projet de Lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) de Bécancour par Nathalie Leblanc de Pesca

- Projets des ponts de l'Île-aux-Tourtes et de l'île d'Orléans et approche par enjeux par Sylvie Tanguay du MTMD
- Le résumé de l'étude d'impact du projet de LET Lachenaie par Hélène Desnoyers de WSP
- Un résumé long et un résumé court pour le projet de GNL Québec par Marie-Ève Martin de Transfert Environnement et Société
- Échange avec **Yves Rochon, directeur général de l'évaluation environnementale et stratégique au MELCCFP\***
- Échange avec **Shirley Bishop, conseillère sénior en communication au BAPE\***
- Vulgarisation scientifique et évaluation environnementale par Michel Rochon, spécialiste en vulgarisation scientifique (journaliste scientifique retraité de Radio-Canada)

#### ***Rencontre du 26 avril – Le consensus sur les recommandations***

- Le rapport d'ÉI
- Le résumé d'ÉI
- Le MELCCFP et l'AÉIC : soutien et actions attendues des autorités
- L'AQÉI : activités de promotion et d'implantation souhaitées

#### **\*conférenciers et conférencières invités.es**

Cette démarche a mené à poser des constats, à visiter certaines pistes d'innovation et à faire des recommandations pour les praticiens, les autorités gouvernementales et l'AQÉI en tant qu'association de promotion de la discipline et de l'état de l'art dans le domaine.

Nous remercions les participants pour leur grande assiduité et l'intérêt manifesté par ce projet tout au long de son déroulement. Il s'agissait d'une occasion unique et possiblement inédite de rassembler dans un même groupe de travail les principaux acteurs du domaine pour faire le point sur la pratique de l'évaluation environnementale au Québec et pour proposer des changements qui font consensus chez les praticiens.

Sur la base des comptes rendus de réunions, le rapport a été écrit par Jean Hébert avec la collaboration de Michel Rochon. Il a été validé par les membres du groupe de travail.

## **4 Constats et pistes d'innovation**

### **4.1 Constats**

Depuis plus de 40 ans maintenant, nous réalisons des rapports d'étude d'impact pour mieux comprendre les répercussions environnementales et sociales d'un projet, pour décider de faire ou ne pas faire un projet ou encore pour optimiser le projet souhaité et obtenir les autorisations gouvernementales pour le réaliser. Le rapport d'étude d'impact est un outil d'aide à la décision censé poser clairement les éléments nécessaires à la prise de décision.

Un bon rapport d'étude d'impact doit répondre à la directive gouvernementale, décrire le projet avec justesse, et être le résultat d'une démarche scientifique qui s'appuie sur des savoirs experts, autochtones, citoyens. C'est aussi un objet central de communication.

Il est plutôt malheureusement devenu volumineux et verbeux, hautement technique, et difficilement accessible pour la population en général et les décideurs. Il est statique et ses résultats sont remis en question par les citoyens et les élus. Le rapport s'est complexifié au fil des ans et est devenu vaste et ardu à saisir. Il doit maintenant et notamment couvrir de plus en plus de thématiques comme les réalités et enjeux des nations autochtones, les impacts sur la santé humaine, les impacts sociaux et psychosociaux, la considération des changements climatiques, l'analyse comparative des sexes (ACS+), les impacts cumulatifs, etc.

Dans ce contexte, la durée induite de réalisation de l'étude d'impact est décriée par les initiateurs de projet. Les inventaires des milieux naturels et humains sont trop exhaustifs et parfois inutiles bien qu'ils soient exigés par les autorités. La complexité de la démarche d'évaluation environnementale donne un caractère scientifique rébarbatif pour le lecteur non initié. Il y a de nombreux règlements à respecter et le rapport devient un catalogue regroupant des informations destinées à satisfaire les exigences de plusieurs ministères.

Paradoxalement, certains aspects sont peu développés. La démarche de participation publique, élément essentiel à la démarche d'évaluation des impacts, n'est souvent pas suffisamment explicitée et sa contribution à l'optimisation des projets peu apparente. Des variantes de projet ne sont pas toujours élaborées, présentées et comparées pour nourrir l'analyse menant à la détermination du projet de moindre impact. Les volets de la surveillance de l'environnement pendant les travaux et du suivi de l'environnement lors de l'exploitation des ouvrages mériteraient également d'être détaillés davantage dans le cadre du rapport d'étude d'impact compte tenu des préoccupations de la population à ces étapes du projet et de la nécessité de s'assurer que les mesures proposées sont bel et bien mises en place. Les rapports de suivis sont encore peu diffusés ou difficilement accessibles pour la population.

L'identification des enjeux du projet, soit les éléments importants pour les autorités et la population et qui sont déterminants dans la prise de décision, se perd dans toute cette information. Le résumé de l'étude d'impact, devant permettre à la population, aux médias et aux décideurs de s'y retrouver plus facilement, demeure complexe, à l'image du rapport principal, car il n'est pas adapté à ces types de lecteurs. La population, par exemple, cherchera souvent ailleurs que dans l'étude d'impact ses informations, avec comme résultat la dérive qui peut être constatée sur les réseaux sociaux.

Il n'est pas rare que, pour les grands projets, les rapports d'étude d'impact contiennent des milliers de pages et suscitent néanmoins des centaines de questions des autorités réglementaires qui n'y trouvent pas encore tout ce qu'ils recherchent. Le rapport d'ÉI n'est plus à la hauteur du travail effectué. Nous avons besoin de le synthétiser, de mieux le communiquer.

Ce constat n'est pas nouveau et est partagé depuis plusieurs années par les praticiens du domaine. L'étude de balisage international réalisée par Hydro-Québec et WSP en 2014 a bien posé ce constat et identifié des pistes de solutions partagées aux congrès annuels de l'AQÉI et du SIFÉE. Dans la pratique pourtant, peu de choses ont changé depuis. Il y a bien eu chez certains initiateurs de



projets (ex. Hydro-Québec avec le projet de ligne Lebel-Authier) des tentatives pour réduire la description du milieu, cerner les enjeux et les exigences du développement durable dans des chapitres dédiés, mettre plus à profit la cartographie, les photos et autres figures, et intégrer dans le rapport les outils de communication dédiés aux parties prenantes, mais cela ne s'est pas encore généralisé.

Le résumé de l'étude d'impact a lui aussi fait l'objet de certaines innovations graphiques ces dernières années pour le rendre plus accessible et adapté à son lectorat principal qui est le public. Toutefois, ces tentatives ne sont pas encore communes.

Le cadre réglementaire a évolué. De nouvelles techniques sont apparues (système d'information géographique (SIG), 3D, simulations diverses, etc.) et une plus grande participation du public est remarquée. Des changements importants donc, mais force est d'admettre que le rapport d'étude d'impact est resté malgré tout pratiquement le même.

L'objectif poursuivi ici n'est pas de simplifier les études d'impact, de faire des études à rabais incomplètes et d'escamoter des aspects importants. Il s'agit d'adapter le rapport et son résumé aux clientèles multiples à qui ils sont dédiés et d'en faire de véritables outils d'appropriation citoyenne d'une part et d'aide à la décision d'autre part.

Parmi les pistes potentielles souvent mentionnées pour restructurer le rapport d'étude d'impact et le rendre plus accessible, il est question de l'approche par enjeux ou encore de l'intégration des principes de développement durable. Le virage numérique pour rendre les rapports interactifs et évolutifs est également une autre avenue qui s'impose graduellement et qui est pleine de promesses.

## 4.2 L'approche par enjeux

L'approche par enjeux est une des pistes souvent évoquées pour remanier le rapport d'étude d'impact, de telle sorte qu'il fasse ressortir ce qui est vraiment important à la prise de décision et en réponse aux principales inquiétudes citoyennes. Elle permettrait de réduire considérablement le volume des rapports et nous indiquerait ce qui est essentiel à considérer.

La notion d'enjeux est depuis longtemps évoquée et fait même l'objet d'un chapitre dans certains rapports d'étude d'impact. Les enjeux sont identifiés sur la base de l'expérience pour le genre de projet à l'étude et indiquent ce qui préoccupera plus particulièrement l'initiateur du projet dans son analyse. Les enjeux ne sont pas nécessairement formulés correctement (plutôt identifiés comme des impacts majeurs) et ne viennent pas ici structurer le rapport. Les enjeux sont parfois traités dans les études, mais sont encore mal verbalisés.

L'approche par enjeux a également été tentée de façon expérimentale dans certains projets et est depuis peu requise dans le cadre de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures* (Loi 66). Cependant, peu de projets ont été réalisés dans ce cadre jusqu'à maintenant, sauf quelques projets du MTDD, en tout ou en partie.

Le MELCCFP et le BAPE utilisent également la notion d'enjeu dans leur analyse. Le BAPE a établi certaines balises pour les déterminer sur la base de son expérience et des préoccupations citoyennes.

Certains travaux universitaires ont également exploré cette avenue. Au Québec, il faut consulter les travaux de Gilles Côté (U. de Sherbrooke) et de Jean-Philippe Waaub (UQÀM) ou encore ceux de Geneviève Brisson du projet de recherche Analyse territoriale des impacts sociaux en évaluation environnementale (Atisée) à l'Université du Québec à Rimouski (UQÀR) pour en savoir plus sur la démarche proposée et certaines expériences d'application tentées.

C'est une piste encore nouvelle et peu commune autant en Francophonie qu'ailleurs à l'international comme en fait foi le récent congrès de l'IAIA à Vancouver auquel l'AQÉI a participé pour présenter son initiative, et qui abordait très peu cette approche (*Issue Based Approach*).

Cette approche ne s'est donc pas encore imposée. Elle demande de faire un changement de pratique majeur et qui nécessite l'accord de toutes les parties impliquées et une vision commune. Il s'agit d'aller vers une pensée systémique plutôt qu'analytique. C'est un changement de paradigme sérieux.

Comment faire l'arbitrage, la sélection entre les enjeux des citoyens, des ministères et des experts? Comment bien formuler les enjeux? Comment apporter les réponses que les citoyens et les décideurs attendent? Comment faire la synthèse de l'information contenue habituellement dans un rapport d'étude d'impact? Comment établir le bilan global pour déterminer la meilleure variante, le meilleur projet?

La méthode traditionnelle regarde trop de choses dont la pertinence est questionnable. L'approche par enjeux cible les principaux éléments à examiner. Prendre les enjeux comme base influencera la démarche et la réalisation de l'étude d'impact. Il serait possible d'épargner temps et argent en réalisant les inventaires en lien avec les enjeux. Le rapport pourrait être structuré par enjeux avec un enjeu par chapitre.

Mais quels sont les principaux avantages de l'approche par enjeux ? Cette approche permet aux utilisateurs de connaître rapidement les principaux impacts associés à un futur projet. Elle permet de cibler l'effort d'analyse et les besoins d'informations environnementales et sociales à recueillir. Elle permet d'être plus claire dans la divulgation des résultats.

Cela deviendrait également plus facile pour le MELCCFP, le BAPE et l'AÉIC et mettrait en valeur le travail réalisé en amont par les initiateurs de projets. Elle donnerait des éléments de réponse aux décideurs pour expliquer leurs décisions.

L'approche par enjeux permettra également de rendre la démarche d'évaluation environnementale plus pertinente et visible auprès des médias et du public. Elle permet de passer de la technique au politique. Cela est puissant pour les décideurs et ressemble à une approche employée en journalisme où on va à l'essentiel en racontant une histoire.

Mais qu'est-ce qu'un enjeu ? Plusieurs définitions circulent. Selon le Petit Robert, *il s'agit de ce que l'on peut perdre ou gagner*. Selon Pierre André, *il s'agit de préoccupations qui peuvent remettre le*

**projet en question, qui influencent la décision quant à l'autorisation du projet.** Selon le récent guide du MELCCFP portant sur l'approche par enjeux, **il s'agit d'une préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou au rejet du projet.**

Il faudra nécessairement que les acteurs du milieu aient une définition commune de la notion d'enjeux. Il faudra départager ce qu'est une préoccupation, un impact ou un enjeu. Par essence, le nombre d'enjeux dans un projet devrait être minime. Combien ? Trois ou quatre selon certains, autour de sept et pas plus, pour d'autres. Ces acteurs peuvent avoir une compréhension commune des enjeux tout en conservant l'opportunité d'identifier ou de cerner des enjeux différents selon leurs angles d'analyse. Il faudra manifestement une table d'échanges pour que l'ensemble des intervenants y parvienne et une formation pour bien comprendre les défis de le mettre en pratique, le tout dans le respect des rôles de chacun. Il faudra y aller par étape.

### 4.3 Intégration des principes de développement durable

L'ÉI est un instrument idéal pour l'atteinte du développement durable (DD). Cela fait plus de dix ans que l'on aborde le DD dans les rapports d'ÉI. Il y a généralement un chapitre présentant comment le projet répond aux trois piliers du DD (économie, environnement et société), mais pas nécessairement aux 16 principes de DD, tels que précisés dans la *Loi sur le développement durable* du Québec de 2020 (Loi 118). Il s'agit souvent d'un texte générique, repris de projet en projet sans être adapté.

Entre les principes québécois de DD et les objectifs de DD des Nations Unies, il vaut mieux utiliser les principes québécois généralement plus clairs et adaptés à notre contexte.

Une étude d'Hydro-Québec réalisée en 2010 indique que les principes de DD sont généralement bien couverts dans les rapports d'ÉI préparés par Hydro-Québec, autant pour les projets de centrales que pour les projets de lignes et postes, mais que cette information est souvent dispersée dans le rapport. Il a aussi été constaté que plusieurs principes peuvent être mieux documentés en ajoutant de l'information sur des actions prises par l'initiateur en amont et en aval du projet (ex. : équité, santé-sécurité, gestion de chantiers, etc.). Un chapitre dédié au DD mettrait en lumière ces actions et faciliterait la compréhension.

Pour une meilleure compréhension des autorités et des citoyens, il vaudrait mieux apporter des réponses aux 16 principes que de rester sur les généralités associées aux trois piliers du DD. Un tel chapitre faciliterait les analyses menées par le MELCCFP et le BAPE qui utilisent de plus en plus une grille d'analyse de DD lors de l'étude des projets qui leur sont soumis. Parallèlement, l'AÉIC doit intégrer dans son analyse la mesure dans laquelle un projet contribue à la durabilité.

Les citoyens de leur côté utilisent les principes comme grille de lecture afin de développer un argumentaire pour arrêter ou modifier un projet. Le BAPE remarque que le public se sert de plus en plus des principes de DD pour ajouter du poids dans son argumentaire. Un chapitre DD contribuerait donc à l'accessibilité du rapport et à une meilleure compréhension des citoyens ainsi qu'à une prise de décision éclairée par les décideurs.

Comment intégrer le DD dans le rapport d'ÉI ? Quelques façons de faire sont suggérées et certaines ont été tentées.

Un seul chapitre DD à la fin du rapport qui vient mettre en perspective l'ensemble du projet est une pratique recommandée. Il est moins facile, moins clair et moins intéressant de tenter de le faire en intégrant les principes de DD dans chacun des chapitres du rapport par exemple.

Chez SNC, par exemple, le projet de IFFCO Canada dans le parc industriel de Bécancour a fait l'objet d'un rapport d'ÉI qui comprenait un chapitre dédié au DD positionné à la fin du rapport. Les 16 principes ont été traités et les engagements de l'initiateur relativement à ces principes ont été présentés. C'est la mention des engagements qui donne de la plus-value à un tel chapitre. Au MTQ, un tableau avec les 16 principes est habituellement présenté et permet la vérification des engagements de dd pour chacun des projets. Une matrice de durabilité existe aussi pour les projets miniers et est présenté dans les rapports d'ÉI de tels projets.

Le chapitre DD peut aussi être inséré au début du rapport et expliquer comment dans la conception du projet (bonification) ou dans la performance de l'initiateur les principes ont été considérés. L'initiateur peut alors mettre en évidence ses bons coups pour le projet et ceux extérieurs au projet. Il peut aussi faire référence au système de gestion environnementale (SGE) ou à d'autres accréditation (ISO 14001, Envision, LEED, etc.) qu'il utilise dans une volonté d'amélioration continue. Cela permet à l'initiateur de démontrer comment cela a pu améliorer le nouveau projet dans sa conception et de faire ainsi preuve de transdisciplinarité dans la pratique.

Il est aussi intéressant de démontrer que le DD est présent dans la conception du projet et tout au long du projet. Dans cet esprit, pour un autre projet de SNC, le chapitre DD était au début du rapport pour cette raison. Ce fût également fait ainsi pour le projet de LET Lachenaie alors qu'il était plus facile de traiter de DD lorsque l'entreprise existe et gère des installations. Le chapitre DD était au début du rapport et faisait état de la performance de l'entreprise à cet égard, de même que de celle plus spécifiquement liée au projet.

Certains suggèrent aussi que le DD soit considéré comme un enjeu pour chaque projet et qu'il soit traité comme tel parmi les autres enjeux. Cela reste à être expérimenté.

C'est une bonne idée de faire la démonstration que les 16 principes sont couverts, mais il y a un possible piège de *greenwashing* quand l'initiateur d'un projet émet de grands énoncés sans preuve et sans vérification possible. Cela devient alors une stratégie de communication relevant plus du marketing ou de la promotion d'un projet que de l'évaluation environnementale.

#### 4.4 Autres pistes innovantes

Certaines autres pistes innovantes se profilent ou certaines appellations émergent. Une des plus prometteuse, et qui semble incontournable, est celle de réaliser des rapports d'ÉI en mode numérique.

#### 4.4.1 Virage numérique et interactif

Nous nous dirigeons vers un monde sans papier. La révolution numérique permettrait du même coup de produire des rapports évolutifs et interactifs plus simples d'utilisation. Le *Digital impact and EIA Report* (ex. : **Ireport** déjà utilisé ou *Envigo* expérimental) fait de plus en plus parler de lui. L'IAIA organise des webinaires pour présenter des exemples d'utilisation (Grande-Bretagne et Australie notamment) et une bonne place était accordée à ce nouvel outil lors des récents congrès annuels de l'organisation, dont celui de Vancouver. L'IAIA a publié en 2021 un rapport intitulé *The State of Digital Impact Assessment Practice*.

Les prétentions affirmées par ces logiciels sont triples : il s'agit de fournir un outil efficace pour les initiateurs de projet, un outil envers lequel les instances réglementaires ont confiance et un outil favorisant la simplification et la transparence pour les citoyens.

Ces logiciels permettent de regrouper sur un site dédié à un projet le rapport d'étude d'impact numérique et son résumé ainsi que tous les outils de communication générés pendant le projet incluant les documents cartographiques présentés par couches thématiques. L'initiateur, les autorités et les citoyens interagissent et consultent la documentation qui les intéresse.

Le rapport d'ÉI demeure toujours à jour. Les questions des autorités et les réponses de l'initiateur s'intègrent dans le document en continu. La révision du contenu se fait dans la version électronique. Le citoyen peut également écrire directement dans le site pour donner son opinion ou poser ses questions. Cependant, le document évolutif comporte un piège car on peut perdre l'historique des changements. La crédibilité de l'information peut néanmoins être vérifiée en indiquant le nom des experts impliqués.

Il est souhaité de prendre graduellement le virage vers le rapport d'ÉI numérique évolutif. Les coûts d'un tel virage peuvent être plus élevés au début, mais des gains sont envisagés par la suite car la version numérique pourrait être reprise et adaptée par le même initiateur d'un rapport à l'autre. Ce gain en temps pourrait théoriquement se transférer pour faire de meilleures analyses sur les enjeux du projet. Selon certains chercheurs, le rapport numérique permettrait de réduire de 50 % le volume du document.

Il faut évaluer la performance des différents logiciels qui sont offerts sur le marché à cette fin et prendre acte des expériences en cours. Il faut également être conscient de l'existence d'une fracture numérique qui ne permet pas d'atteindre des clientèles moins familiarisées avec ce type de document. Cette fracture devrait toutefois s'estomper avec le temps. Il faut donc demeurer prudent avec ces nouveaux outils encore peu validés par la pratique et qui comportent des coûts importants initialement.

Dans cet esprit, une phase transitoire intéressante consisterait à tout le moins à générer des versions PDF des rapports et résumés et à utiliser abondamment des hyperliens pour faciliter le repérage et la lecture. Par exemple, un glossaire numérique pourrait être inséré afin d'aider à vulgariser et à donner des définitions de mots en posant simplement son curseur sur le mot.

Le virage numérique est définitivement meilleur sur le plan de la communication avec le public.

En prenant appui sur l'expérience de la compagnie Minerai de fer Québec, l'Association minière du Québec (AMQ) indique qu'il est très pertinent d'utiliser des cartes interactives en appui au rapport et au résumé d'ÉE. Cette pratique est promue au sein de l'association. Cependant, pour certains groupes de la population, le numérique n'est pas nécessairement la meilleure option. Ce serait à prendre en considération dans un souci d'inclusion.

#### 4.4.2 Nouvelles appellations

Certaines nouvelles appellations font leur apparition dans la recherche et la pratique en évaluation environnementale. Elles expriment des préoccupations particulières ressenties par les praticiens et les chercheurs qui pourraient trouver réponse dans le virage souhaité pour le renouvellement du rapport et du résumé d'ÉI. Il est question notamment :

- **Études intégrées verticalement (EES, EI, PGES).** On retrouverait dans le même rapport ces trois études généralement traitées séparément. Cela assurerait une meilleure intégration et cohérence des analyses et des mesures proposées. L'Union européenne travaille en ce sens (nouvelle directive) et l'INSPQ au Québec a proposé une démarche semblable en 2014 dans une étude intitulée *Intégration multisectorielle*.
- **Études proportionnées.** Il s'agit d'adapter le contenu du rapport à l'ampleur du projet et des enjeux relevés.
- **Engagements des parties prenantes.** Il s'agit d'une co-construction des projets avec les communautés concernées qui va plus loin que la participation publique telle que généralement entendue et pratiquée.

#### 4.5 Tentatives d'innovation récentes

Outre les avancées concernant les principes de DD présentées plus tôt, les travaux du groupe de travail ont également mis en lumière certaines tentatives d'innovations récentes liées à l'approche par enjeux ainsi qu'au renouvellement du résumé de l'étude d'impact.

##### 4.5.1 L'approche par enjeux dans le rapport et le résumé

La firme Pesca a récemment expérimenté l'intégration de la notion d'enjeu dans un rapport d'ÉI lors de l'étude du projet de LESC de Bécancour et autres ÉI en élaboration (ex. le projet de Parc éolien des Neiges-secteur sud). Elle a recherché un modèle hybride et transitoire entre l'approche conventionnelle et l'approche par enjeux. Dans cette approche, la matrice des impacts simplifiée indique les impacts significatifs/non significatifs. Les enjeux y ont été identifiés et associés aux composantes valorisées (CVE) de l'environnement habituelles. Un enjeu regroupe ainsi plusieurs CVE. Les enjeux ont été libellés selon les mots utilisés par les citoyens afin de conserver les repères et clarifier le propos. Les composantes valorisées de l'environnement (CVE) continuent d'être demandées par les autorités et sont donc présentées, mais les enjeux le sont aussi de telle sorte que les experts et les citoyens peuvent se retrouver.

Le chapitre évaluation des impacts a aussi été structuré par enjeux ce qui les fait ressortir dans la table des matières. La synthèse de la fin est aussi structurée par enjeux. Cette approche est conforme à celle proposée par le MELCCFP dans son guide (2021) mais en plus simple encore.

Le style du texte est simple et direct. Les études sectorielles, plus complexes, ont été placées en annexe. L'ampleur du rapport a été réduite mais non significativement pour cette expérience.

Le MTDD a également expérimenté l'approche par enjeux avec les projets de ponts de l'Île-aux-Tourtes (IAT) et de l'Île d'Orléans (IO), notamment pour le résumé (IAT) et pour le rapport et le résumé pour l'IO. Ces projets ont été réalisés dans le contexte de l'adoption de la Loi 66.

Pour le projet de l'IAT, le MTQ a identifié 16 enjeux alors que le MELCCFP a en mentionné quatre. L'identification des enjeux a donc été un défi pour tous, soit pour l'identification et la formulation de ceux-ci. On a remarqué une résistance de certains spécialistes à l'interne (MTDD) et au MELCCFP à laisser tomber certains enjeux même s'ils étaient non significatifs. Un biais a été expérimenté lors de la consultation sur l'avis de projet déposé au registre alors que les préoccupations citoyennes exprimées devenaient systématiquement des enjeux. Comment alors identifier, formaliser les enjeux et arbitrer les choix tout en respectant la directive issue de la consultation citoyenne? Comment les traiter dans le rapport alors que le MELCCFP souhaite voir les enjeux retenus présentés en début d'analyse et que certains initiateurs souhaitent les présenter autrement?

Le résumé du rapport d'ÉI du projet IO faisait tout de même 180 pages alors que le rapport faisait 660 pages malgré l'utilisation de l'approche par enjeux. Le défi de réduire le volume du rapport et du résumé demeure ici entier.

C'est au cours du processus d'ÉE que les enjeux émergent, se précisent et se réduisent. Mais devant le nombre potentiellement élevé d'enjeux qui pourraient émerger, Gilles Côté propose de séparer les enjeux associés à la décision d'autoriser le projet de ceux associés à sa mise en œuvre pour en réduire le nombre dans chacune de ces deux catégories.

#### 4.5.2 Réduction du volume des études d'impact

Hydro-Québec a fait en 2013 l'exercice de voir comment réduire l'information présentée dans les rapports d'ÉE, en particulier pour ceux non assujettis à la procédure, mais qui pourrait s'appliquer à tous les types. Il a été tenté d'alléger les rapports en maintenant l'équilibre entre les intérêts gouvernementaux et les préoccupations citoyennes. Il en ressort que pour les autorités, le projet retenu et sa périphérie immédiate retiennent davantage l'attention que les variantes étudiées, et que le milieu naturel suscite plus d'intérêt que le milieu humain. Pour les citoyens, la description de la zone d'étude, des variantes de projet, du paysage et des nuisances du chantier demeure des thèmes d'intérêt. Dans ce contexte, les allègements possibles au rapport concernent alors beaucoup la description du milieu.

#### 4.5.3 Résumé de l'étude d'impact

On a tenté certaines expériences de production de résumé d'étude d'impact plus accessible aux citoyens et conçus pour eux.

La firme WSP a produit un résumé de 49 pages pour le projet de poursuite de l'exploitation du secteur nord du LET de Terrebonne, secteur Lachenaie. Il s'agit d'un résumé plus léché avec photos, figures, cartes, tableaux et boîtes d'information. La table des matières contient des hyperliens vers les sections du résumé. Le choix des mots a été réfléchi pour faciliter la compréhension. Ce modèle de résumé a reçu un bon accueil de la part des autorités.

Le cas particulier du projet GNL Québec a aussi été abordé. Ce projet a d'abord fait l'objet d'un résumé d'environ 100 pages par le consultant ayant réalisé le rapport d'ÉI et d'un autre résumé de 40 pages réalisé par la firme Transfert Environnement spécialisée en communication et participation publique. Ce dernier résumé court, attrayant, au graphisme soigné qui ressort du lot, a plu à tous. On avait le goût de le lire. Il était cependant à la limite du document promotionnel, ce qui soulève des inquiétudes pour les autorités. Cela pose la question de savoir qui est le mieux placé pour faire le résumé? Les experts techniques ou les consultants en communication ou les deux. Il a été convenu que les deux expertises sont complémentaires et que dans tous les cas le document doit toujours être validé par les experts qui ont fait le rapport principal.

Le BAPE a conduit en 2022, en parallèle et en synergie avec les travaux du groupe de travail, une analyse sur le contenu des résumés d'études d'impact. Ses recommandations seront déposées au MELCCFP. Il a passé en revue une vingtaine d'exemples de résumés produits ces dernières années. Plusieurs sont maintenant plus courts et les plus appréciés faisaient entre 30 et 50 pages avec une utilisation abondante d'éléments visuels. L'exemple du projet de ligne Appalaches-Maine ainsi que ceux des projets de tramway de Québec et du LET de Terrebonne ont été remarqués. Le cas du résumé du projet GNL Québec, produit par une firme de communication, a aussi attiré l'attention.

On apprécie les initiatives visant à produire une « *synthèse* », un « *sommaire* » ou encore un « *faits saillants* » du résumé sur environ deux à cinq pages. À cet égard, les cas du projet minier Matawinie ainsi que du boulevard Guillaume-Couture à Lévis sont mentionnés.

## 5 Recommandations sur le contenu et la forme

Le groupe de travail convient que la prochaine génération de rapport d'ÉI et de son résumé devrait être orientée vers le développement durable, respectueuse des savoirs scientifiques, des citoyens et des autochtones, reflétant l'engagement des parties prenantes, étant proportionné, rigoureuse et crédible avec un résumé accessible à un large éventail de lecteurs. Le virage numérique sera aussi incontournable.

Une question fondamentale se pose d'emblée. À qui les différents documents s'adressent-ils? Qui sont les lecteurs? Pour le grand public, on raconte une histoire. Pour les décideurs, on met l'emphase sur les enjeux. Pour les spécialistes en environnement, une analyse avec une structure logique et simple à consulter est de mise. Cette adaptation du rapport pour les spécialistes en environnement et du résumé pour les décideurs et le grand public facilitera également le travail des autorités gouvernementales et des communautés autochtones qui font elles-mêmes des analyses à l'interne et qui pourront s'inspirer de ces grands principes.

La règle d'or pour tous ces documents est claire : Écrire une phrase simple avec un sujet, un verbe et un complément. Elle doit contenir l'essentiel du message à transmettre.



Sur le fond (contenu) et sur la forme pour le rapport et son résumé, des recommandations spécifiques qui peuvent aussi parfois s'appliquer aux deux types de documents sont formulées.

## 5.1 Le rapport d'étude d'impact

### 5.1.1 Le contenu

Bien que les études soient disponibles pour différents acteurs dont le public, les analystes du gouvernement demeurent les principaux lecteurs des rapports d'étude d'impact ÉI.

La structure actuelle du rapport et la démarche d'étude qui la sous-tend sont les mêmes depuis des décennies et collent aux exigences gouvernementales. Il y a une hésitation à changer malgré les constats avancés et les justifications pour faire autrement. On craint que le rapport ne soit accepté par les ministères des deux paliers de gouvernement.

Le contexte actuel est propice à un changement des façons de faire. La maturité de la réflexion nous indique des voies à suivre. Il semble y avoir un large consensus chez tous les acteurs pour favoriser l'approche par enjeux pour le rapport et bien sûr pour le résumé qui en découle. Ce langage est mieux compris, interpelle, suscite de l'intérêt pour tous les lecteurs. Cela permet également d'inciter les gens à participer, de les apaiser, de leur donner le goût de fournir un effort pour améliorer le projet.

Cet effort de simplification et de vulgarisation devra nous assurer de couvrir les rubriques suivantes, essentielles à une bonne compréhension du projet et de ses impacts par tous:

- Il faut bien expliquer **la raison d'être** d'un projet, sa justification. Les autorités et les citoyens veulent savoir quelle est la justification du projet. Pourquoi ce projet et comment il est réalisé? Il faut adopter une approche journalistique à la W5 (*Who, Why, What, Where, When* et *How...*) pour répondre à ces questions fondamentales. Les options considérées en amont pour répondre aux besoins et les résultats d'une évaluation environnementale stratégique réalisée préalablement devraient être présentés.
- Il faut décrire **le milieu** plus succinctement. Il ne faut pas tenter de rendre compte de tout. Il faut tenter de centrer la description du milieu sur le site de projet et moins sur la zone d'étude élargie. Il faut conserver ce qui est pertinent et retirer ce qui l'est moins (ex. géologie ? structures administratives? etc.) en prenant en considération le type de projet.
- Les différentes **variantes de projet** devraient être présentées et comparées. L'argumentaire pour le choix de la variante retenue devrait être limpide.
- Les activités de **participation et de consultation** réalisées auprès du public et des communautés autochtones ainsi que les apports à la compréhension du milieu et à la bonification du projet qui en sont tirés devraient être présentés. L'initiateur doit mettre à profit tous les produits générés (outils de communication) dans le rapport. Les outils de participation publique peuvent être en annexe du rapport (ex. rapports d'HQ).

- **Les enjeux** sont au centre de l'analyse des impacts et de la proposition de mesures d'atténuation. Les chapitres du rapport sur ces aspects devraient être structurés par enjeux. Les impacts et les mesures sont présentées ensemble et associés aux enjeux.
- Les précisions autres (**méthodologies, études sectorielles spécialisées**) devraient être fournies en annexe. Il faut se donner une structure d'approfondissement graduel de l'information.
- **Les principes de DD** qui s'appliquent pourraient également être couverts dans le chapitre sur les enjeux ou faire l'objet d'un chapitre distinct. Il ne faut pas nécessairement tenter de tous les couvrir.
- Il vaut mieux présenter les activités de surveillance et de suivi de l'environnement dans le rapport sous la forme d'un **Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)**. Cela demeure difficile à faire, car on n'a pas toujours assez d'information à ce stade. Il faut faire l'effort de rassembler les engagements et de préciser les imputabilités.
- Le sommaire du rapport d'ÉI peut devenir aussi un « faits saillants », un outil de communication d'environ deux à trois pages, tel que produit par certains initiateurs de projets, mais aussi par le BAPE, le MELCCFP et l'AÉIC pour leur propre rapport. Cela est très apprécié des décideurs, des médias et des citoyens ce qui complète le trio avec le rapport et le résumé.

Il faut conserver une flexibilité avec la table des matières proposée. Par exemple, les activités de participation pourraient être au début ou à la fin du rapport. Il en va de même avec le chapitre sur le développement durable.

### 5.1.2 La forme

Le rapport d'ÉI demeure un document scientifique destiné principalement aux autorités gouvernementales. Le groupe de travail est d'avis qu'en complément des efforts pour fournir un contenu restreint centré sur les enjeux, des efforts sont également nécessaires pour adopter un graphisme plus alléchant en couleur, pour améliorer la mise en page et pour imager le propos.

Tout comme pour le résumé, une utilisation plus fréquente de tableaux, figures, photos, cartes simplifiées et interactives est souhaitée. Les termes techniques devraient être expliqués dans un glossaire, tout comme les acronymes et symboles utilisés.

Le virage graduel vers une version numérique, en commençant par une version PDF, permet de fournir un meilleur référencement et de guider les lecteurs vers ce qui les intéresse vraiment.

Le texte devrait être corédigé ou révisé par un réviseur/vulgarisateur scientifique.

## 5.2 Le résumé de l'étude d'impact

Les exigences gouvernementales concernant le résumé de l'étude d'impact sont minimales. Aux règlements d'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) du Québec, il est simplement fait mention que les éléments essentiels de l'étude d'impact doivent s'y trouver. Les lignes directrices émises par l'AÉIC mentionnent que le résumé doit contenir suffisamment de détails pour permettre au lecteur de comprendre le projet, y compris des cartes et des figures, tout effet potentiel sur l'environnement, la santé, la société et l'économie, les répercussions négatives potentielles sur les peuples autochtones, les mesures d'atténuation proposées, les effets résiduels et tout programme de suivi requis.

Le groupe de travail considère que le résumé s'adresse d'abord et avant tout aux citoyens et à un public non initié et devrait être conçu à cette fin. Le résumé ne doit pas être le rapport d'étude d'impact complet résumé selon la même structure, mais un document autre adapté à la clientèle visée.

### 5.2.1 Le contenu

Les résumés sont souvent écrits à la hâte avec des budgets limités, soit immédiatement après la recevabilité du rapport d'étude d'impact et juste avant le début du période d'information publique menée par le BAPE. Ce court délai et ce peu de moyens laissent peu de temps pour créer le document adapté qui est souhaité.

Il est recommandé que l'initiateur du projet insère ses exigences quant au résumé dans les documents d'appels d'offres aux consultants pour la réalisation du rapport d'étude d'impact ou prévoit les budgets nécessaires pour le faire.

Il est également recommandé de commencer la rédaction du résumé plus tôt en attendant les questions du MELCCFP ou les demandes de l'AÉIC et de déposer si possible le résumé avec le rapport. Si le résumé est plus succinct et va à l'essentiel, il sera moins nécessaire de le modifier à la suite des questions du MELCCFP ou demandes de l'AÉIC qui portent souvent sur des points précis.

Le résumé devrait bien évidemment lui aussi être structuré par enjeux dans le reflet du rapport principal d'ÉI. L'intégration d'une description du milieu récepteur plus courte dans les chapitres sur chacun des enjeux est une piste suggérée pour inciter à faire différent du rapport principal. L'évaluation des impacts et les mesures d'atténuation devraient aussi y être intégrées.

Le résumé pourrait être structuré comme suit :

- Liste des acronymes, des symboles et glossaire des termes techniques
- Présentation de l'initiateur et des rédacteurs du résumé
- Contexte et justification du projet
- Variantes considérées
- Description du projet retenu
- Activités de participation des publics

- Enjeux du projet comprenant la description du milieu, l'analyse des impacts et les mesures d'atténuation
- Principes de développement durable résumés dans un tableau
- Résumé du plan de gestion environnementale et sociale (surveillance et suivi)

Par ailleurs, le volet paysage, souvent un enjeu et parfois peu traité, devrait être mieux couvert. Les simulations visuelles pourraient être mieux présentées aux bénéficiaires des citoyens.

### 5.2.2 La forme

Un résumé devrait avoir autour de 30 pages idéalement ou, autrement dit, entre 20 et 40 pages selon l'ampleur du projet. Les auteurs du résumé devraient être identifiés afin de donner de la crédibilité et de temporiser l'aspect potentiellement marketing du document. Il faut que le résumé donne le goût de lire le rapport complet.

Le résumé devra avoir un graphisme soigné et faire une utilisation généreuse des photos, cartes, figures, tableaux et carton d'information. La mise en page devra être aérée, le format du papier uniforme. Le nombre de mots et le type de caractère, y compris pour les tableaux, pourraient être précisés pour ne pas avoir malgré tout trop de mots et une présentation trop dense.

Le résumé doit être rédigé en langage courant, compréhensible avec des phrases courtes et une idée par phrase. Le résumé devrait lui aussi faire l'objet d'une vulgarisation scientifique d'autant plus qu'il s'adresse à un public non initié. Des professionnels en ce domaine pourraient corédiger ou relire le résumé (ex. HQ). Si la piste de la rédaction du résumé par une firme spécialisée en communication est prise, le résumé devra toujours être validé par les experts qui ont rédigé le rapport d'étude d'impact principal.

Il faut toujours faire attention de ne pas sombrer dans le marketing ou même effleurer la désinformation. Un document qui prendrait une telle couleur viendrait miner la confiance des lecteurs et la crédibilité des experts et est mal reçu par les autorités.

Des hyperliens depuis le résumé en version PDF vers le rapport devraient être faits pour permettre aux lecteurs d'approfondir certains thèmes s'ils le souhaitent et d'avoir accès à plus de cartes interactives. L'ajout d'une phrase à l'occasion pour expliquer que d'autres sujets sont traités dans l'étude complète est aussi proposé.

### 5.3 Le rôle d'accompagnement du MELCCFP et de l'AÉIC

Le MELCCFP rappelle que le rapport d'ÉI et les réponses aux questions et commentaires du MELCCFP sont à la fois des instruments de communication, mais aussi des documents inscrits dans les actes légaux (décrets autorisant le projet en vertu de la LQE). Toutes modifications à la structure de ces documents doivent être convenues avec le MELCCFP.

Du côté de l'AÉIC, les lignes directrices établissent les éléments à examiner dans l'évaluation d'impact, mais il n'y a pas de prescription sur la forme de la présentation de ces informations dans le rapport d'ÉI.

Le groupe de travail du projet est bien conscient que toutes propositions de refonte du rapport et de son résumé doivent être soutenues par le MELCCFP et l'AÉIC. Le travail des praticiens en évaluation environnementale est intrinsèquement lié aux cadres réglementaires.

Les échanges du groupe de travail sur l'accompagnement souhaité, plus particulièrement par le MELCCFP, ont porté sur le rapport d'ÉI et son résumé, mais aussi sur le registre, l'avis de projet et les directives.

### 5.3.1 Registre du MELCCFP

Il est souhaité d'améliorer le Registre du MELCCFP jugé trop statique et peu convivial. Le vocabulaire employé est trop technique ou réglementaire pour les citoyens. Il faut travailler sur l'interface. Le ministère propose de former une équipe de travail pour trouver des solutions. Il est en conversation avec le BAPE également sur cet aspect. Le fédéral (AÉIC) pourrait également améliorer son registre, notamment en facilitant la recherche d'informations précises sur les projets analysés. Le site du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comex) est un bon modèle et le BAPE travaille actuellement à améliorer son site. Ils pourraient servir d'inspiration.

La structure idéale du Registre pour les utilisateurs serait d'avoir 1) de l'information sur le projet, 2) de l'information sur l'ÉI et 3) de l'information sur la participation publique. Il faut bien nommer les documents déposés. L'utilisation de cartes géographiques de repérage, comme cela se fait sur les sites du BAPE et de l'AÉIC, intéresse le ministère.

La réglementation stipule déjà clairement que le rapport d'ÉI et le résumé de l'étude d'impact doivent être déposés au Registre des évaluations environnementales. Comme l'initiateur les dépose également lors des consultations publiques tenues par le BAPE, ils le seront également sur le site de ce dernier.

La plupart des outils de communication générés lors de l'étude d'un projet devraient être déposés non seulement sur le site web de l'initiateur, mais aussi sur les sites du BAPE et du MELCCFP afin de fournir une information plus complète et adaptée aux citoyens. Cela donnerait de la crédibilité à ces documents. Cela n'est pas possible présentement, car ces documents sont considérés comme promotionnels. Aussi, seuls les fichiers Word, PDF et Excel sont autorisés. Il est souhaité d'explorer la possibilité, à tout le moins de faire l'ajout d'un lien vers le site de l'initiateur de projet avec des mises en garde d'usage.

Maintenant que les rapports sont sur le Registre, les citoyens auront plus de temps pour le consulter. Cela pourrait être bonifié par l'ajout des autres documents cités plus tôt.

### 5.3.2 Avis de projet

L'Avis de projet est un document important. Il doit être vulgarisé et bien fait. L'Avis de projet pourrait être plus attrayant également. Il est généralement mal utilisé comme outil de communication par les initiateurs. Il y a d'ailleurs peu de réactions du public à ce sujet au Registre

jusqu'à maintenant et un modèle différent pourrait sans doute être mieux apprécié par celui-ci et stimuler sa participation lors de la consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder.

Au niveau du processus sous la LQE, l'Avis de projet est fait selon le modèle du formulaire du ministère qui est plutôt austère. Le modèle traditionnel d'Hydro-Québec pourrait servir d'exemple pour avoir un avis de projet accessible et attrayant ressemblant à un bulletin d'information au public.

Il est suggéré que l'initiateur de projet rencontre la population avant de préparer son avis de projet pour cerner les enjeux qui devraient ressortir dans l'avis.

À cet effet, le processus sous la *Loi sur l'évaluation d'impact (LÉI)* fédérale prévoit que les projets passent par une phase de planification au cours de laquelle le public et les peuples autochtones sont invités à faire part de leurs questions et préoccupations sur la description de projet initiale. L'initiateur doit ensuite fournir une description de projet détaillée dans laquelle il indique comment il entend répondre à ces questions et préoccupations dans son ÉI.

La publication des avis publics dans les journaux semble être un moyen de communication dépassé, mais qui est toujours pertinent pour les hebdomadaires régionaux. Il est suggéré que l'AQÉI fasse des recommandations au ministère à cet égard pour renouveler les moyens de diffusion. Il s'agit d'un enjeu complexe qui prend différentes couleurs en région ou en milieu urbain. L'avis public pourrait se faire par les sites web et réseaux sociaux des municipalités ou par communiqué de presse par exemple.

La revue réglementaire de la LQE pourrait inclure les améliorations souhaitées à l'avis de projet et aux directives. Nos recommandations pourraient aussi être présentées à l'AÉIC pour améliorer leurs pratiques.

### 5.3.3 Directives

Le MELCCFP a aussi une volonté de revisiter les directives de projet à la lumière des innovations/préoccupations récentes des praticiens. Cela vaut particulièrement pour ce qui est de réaliser les études d'impact selon l'approche par enjeux et de fournir des réponses aux principes de développement durable.

L'approche par enjeux pourrait être plus claire dans les directives. Pour le MELCCFP, les enjeux ont leur cycle de vie dans les projets. Ils naissent et se règlent. Il peut y en avoir 12 au début et 3 à la fin. En moyenne, il ne devrait y en avoir que 3 ou 4, mais les préoccupations du public exprimées à l'Avis de projet doivent être couvertes.

Le développement durable est déjà dans la directive du MELCCFP mais de façon générale. Il pourrait également être plus précis. Le chapitre sur le Développement durable dans le rapport pourrait être plus explicite quant aux réponses aux principes à fournir.

Les lignes directrices de l'AÉIC sous la LÉI sont très prescriptives et détaillées au niveau du type d'informations que l'initiateur doit fournir dans son ÉI. Bien que ces derniers pourraient déposer

une ÉI structurée par enjeux à l'AÉIC tout en respectant les lignes directrices, la structure « classique » des lignes directrices par composante valorisée n'invite pas à ce changement.

En ce qui concerne le développement durable, les lignes directrices de l'AÉIC exigent que l'étude d'impact caractérise la contribution d'un projet à la durabilité.

### 5.3.4 Rapport d'étude d'impact et son résumé

Le renouvellement du cadre réglementaire de la LQE est programmé pour 2023 (à tous les cinq ans). Il serait opportun de profiter de cette opportunité pour y insérer les changements souhaités par le groupe de travail sur les nouveaux modèles de rapport et de résumé d'étude d'impact.

Les gouvernements ont des exigences sur le contenu, mais pas sur la forme du rapport et du résumé. La réalisation d'un guide serait souhaitée pour mieux encadrer la forme avec des règles d'écriture à la fois pour le rapport et le résumé.

Au MELCCFP, la tendance à l'innovation tend plus vers l'approche par enjeux que vers celle du développement durable. À l'échelle d'un projet, le développement durable est moins facile d'application alors qu'il est très approprié dans le cadre de la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) par exemple.

Le MELCCFP et ses analystes demeurent hésitants par rapport à l'approche par enjeux. Une sensibilisation des analystes à la notion d'enjeu est déjà faite à l'interne, mais une formation plus poussée serait appréciée. La définition d'enjeu retenue par le MELCCFP est en terme simple: ce qui est nécessaire à la prise de décision. Est-ce que le projet pourrait ne pas se faire en raison de tel ou tel enjeu ?

La notion d'enjeu demeure néanmoins nébuleuse dans la pratique. Les termes de préoccupation et d'enjeu sont utilisés dans les questions posées lors de la consultation sur les enjeux qui se déroule sur le Registre à la suite du dépôt de l'avis de projet. La population en général a de la difficulté à distinguer les deux termes. Dans le Registre, trois questions sont posées : une sur les enjeux, une sur les préoccupations et une sur les références. Au fédéral, l'AÉIC doit produire un résumé des questions du public et des autochtones à la suite de la consultation sur la description initiale du projet. Ces questions sont en fait des préoccupations qui ne constituent pas nécessairement des enjeux du projet au niveau de la prise de décision. Le fait que la version anglaise de la LEI parle d'un *summary of issues* porte à confusion.

Il y a une volonté partagée de réduire le volume des études d'impact. Il faudra échanger avec le MELCCFP sur ce qui pourrait ne pas être couvert dans les études d'impact. Au fédéral par exemple, on fait un tableau de concordance entre la directive et le traitement des sujets dans l'étude. On sait pourquoi certains sujets ne sont pas traités. Il faudra aussi travailler à convaincre les acteurs clés de la faune, autrefois au sein du ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP) maintenant regroupés sous le MELCCFP, ainsi que le ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO) pour réduire les inventaires exigés et ajuster les méthodologies d'inventaire. Ce sujet mériterait à lui seul de faire l'objet d'un atelier.

Il faut également tirer parti des études de suivi de projets antérieurs pour limiter les demandes de données et les questions pour les nouveaux projets. L'expérience de l'industrie éolienne et de son association est intéressante à cet égard. Elle a produit une étude générique de suivi pour faire le point sur les impacts associés à ce type de projet et sur l'efficacité des mesures d'atténuation. Une synthèse des impacts types et des bonnes pratiques par type de projet (éolien, minier, hydro, etc.) serait intéressante afin de réduire le volume des rapports et aller à l'essentiel. Voilà un mandat que les associations industrielles devraient se donner, comme ce fût le cas avec l'industrie éolienne. L'AQÉI pourrait contribuer à donner l'élan.

Les attentes du MELCCFP concernant le résumé de l'étude d'impact sont exprimées dans l'article 12 du règlement d'application de la LQE. Ce qui est demandé est de faire un sommaire du rapport et un tableau synthèse des engagements. Le résumé n'est pas cité dans le décret d'autorisation ce qui ouvre la porte à des changements substantiels pour ce document. Il n'y a d'ailleurs pas d'attentes particulières du ministère pour celui-ci actuellement et il est ouvert à mieux définir leur contenu et leur format de présentation. Le résumé est un document important très utilisé par les citoyens et le BAPE notamment.

Idéalement, le résumé et rapport devraient être déposés en même temps. Il s'agit d'une préoccupation pour le BAPE. Cependant, dans la pratique, il y a une séquence à respecter. Une mise à jour est toujours possible sur le résumé. Il faudrait indiquer au Registre et dans le résumé que ce dernier peut être modifié à la suite des questions du ministère.

Le MELCCFP comprend que nous nous dirigeons vers un modèle numérique de rapport d'ÉI et de résumé. Nous vivons cependant une phase transitoire comprenant le papier et le numérique qui pourrait être relativement longue.

#### **5.4 Les actions attendues de l'AQÉI**

L'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) est l'initiatrice de ce projet et est particulièrement interpellée par son rôle fédérateur des praticiens du domaine. Afin de mettre en pratique les différentes recommandations souhaitées par le groupe de travail et de prendre ce virage, un certain nombre d'actions ont été identifiées au fil des échanges. Elles impliquent pour la plupart d'établir une collaboration étroite avec le MELCCFP.

1. Mettre sur pied un groupe de travail conjoint avec le MELCCFP pour identifier les améliorations à apporter au Registre pour le rendre plus convivial (les recommandations pourraient également bénéficier à l'amélioration du Registre de l'AÉIC).
2. Mettre sur pied un atelier de discussion comprenant des représentants de l'AQÉI, du MELCCFP et du BAPE pour déterminer une vision commune de la notion d'enjeu ainsi qu'une démarche d'identification et de formulation des enjeux.
3. Rédiger un mémoire pour rassembler les changements souhaités lors de la révision réglementaire de la LQE prévue en 2023. Mener des échanges avec le MELCCFP à ce sujet. Cela toucherait à l'avis de projet, à la directive ainsi qu'au contenu et à la forme attendus des rapport et résumé d'ÉI.



4. Rédiger un Cahier des bonnes pratiques (ou guide d'écriture) pour la rédaction et l'édition du rapport et du résumé en collaboration avec le MELCCFP.
5. Initier un projet pilote pour la réalisation d'une étude d'impact et de son résumé intégrant les innovations suggérées sur le fond et sur la forme pour un nouveau projet et/ou modifier un rapport et un résumé existants d'un projet déjà réalisé pour mettre en lumière les différences dans un but de démonstration et de formation. Identifier un partenaire initiateur de projets désireux de proposer un ou deux de ces projets pour cet exercice.
6. Offrir une formation sur l'approche par enjeux aux membres de l'AQÉI.
7. Offrir une formation sur la rédaction vulgarisée (écriture simple) aux membres de l'AQÉI.
8. Reprendre les formations offertes sur la vulgarisation scientifique par l'Association des communicateurs scientifiques (ACS) du Québec pour les membres de l'AQÉI.

Ces actions se feront en conjonction avec celles prévues dans le Plan d'action en communication du volet 1 du projet Mieux communiquer ainsi que celles qui seront lancées dans le cadre du projet de mise en place du Système de reconnaissance professionnelle (SRP). Nous pensons notamment aux différentes activités de formation qui seront proposées.

Il faudra aussi faire connaître les innovations mises de l'avant et les résultats des premières expériences lors de congrès, de webinaires et sur le site web de l'AQÉI.

L'AQÉI réalise également en parallèle une enquête (par le biais de groupes de discussion) auprès de groupes cibles (citoyens, groupes environnementaux, groupes socio-économiques) et mettra en place un groupe-témoin composé de praticiens de l'évaluation environnementale et des groupes cibles pour suivre l'évolution de ce projet et la pertinence des actions proposées et menées. L'AQÉI a aussi mené un questionnaire de rétroaction en ligne auprès de représentants des Premières Nations.

Les premiers constats issus des groupes de discussions et du questionnaire nous indiquent notamment ce qui suit :

- Les participants ne souhaitent pas nécessairement une simplification du contenu des rapports d'études d'impact mais avoir plus de temps pour se l'approprier.
- Ils veulent pouvoir chercher des informations sur les enjeux qui les intéressent.
- Ils souhaitent pouvoir repérer plus facilement les informations recherchées.
- Ils veulent voir dans le rapport d'étude d'impact la bonification apportée au projet grâce à la participation citoyenne.
- Les participants autochtones ont souligné leur intérêt à voir dans les rapports d'étude d'impact plus d'information vulgarisée sur les impacts spécifiques envers leurs communautés et comment ces dernières ont contribué à l'amélioration du projet.

Il y a définitivement un quatrième acteur en évaluation environnementale et ce sont les citoyens dont il faut reconnaître la contribution pour planifier et réaliser de meilleurs projets.

Par ailleurs, l'AQÉI est invitée à faire des représentations auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de sensibiliser le monde municipal à la pratique de l'évaluation environnementale et du rôle des principaux acteurs du domaine. La conférence grand public que vient de produire l'AQÉI ainsi que les fiches d'information actuellement en préparation sur les concepts, méthodologies et enjeux récurrents seraient notamment des outils intéressants pour ce faire.

Comme cela a été fait pour le secteur de l'éolien, il est également souhaité que l'AQÉI approche les associations industrielles (hydroélectricité, minière, aluminerie, etc.) pour inciter chacune à produire un guide de bonnes pratiques en évaluation environnementale en allant chercher ce qui se fait de mieux pour le type de projet qu'elles mettent de l'avant.

## 6 Conclusion

Le groupe de travail a le sentiment d'avoir contribué à nourrir la réflexion et d'avoir atteint ses objectifs spécifiques. Il a profité de cette occasion rare où tous les principaux acteurs du domaine étaient réunis pour poser un constat sur la pratique des études d'impacts au Québec. Le groupe de travail a aussi proposé des pistes d'innovation pour remodeler le rapport et son résumé afin :

- d'en faire de véritables outils accessibles pour les citoyens et les médias;
- de favoriser ainsi la participation publique aux grands projets;
- de faire de ces documents des outils efficaces de prise de décision pour les autorités.

Les attentes envers le MELCCFP ont été précisées et les actions qu'il est souhaité de voir l'AQÉI mettre de l'avant sont identifiées.

À la fin de cet exercice et à l'aube du lancement de nouvelles activités dans cette voie, l'AQÉI souhaite également lancer un sondage auprès des participants au groupe de travail afin de connaître leur niveau de satisfaction. Nous sommes appelés à collaborer à nouveau.

L'ensemble de ces activités nécessitera de poursuivre la recherche de financement et de maintenir les appuis obtenus par les partenaires du projet Mieux communiquer. Des démarches auront lieu en ce sens à l'automne 2022 afin de pouvoir démarrer les actions proposées dès que possible. Il faut maintenir l'élan. Les huit actions identifiées doivent être lancées rapidement pour aider les praticiens du domaine à prendre ce grand virage afin qu'il y ait un changement réel dans la pratique.

## 7 Annexes

### 7.1 Liste des partenaires financiers du projet Mieux communiquer<sup>1</sup>



## Les partenaires financiers



<sup>1</sup> Logos des partenaires financiers au moment de la réalisation du mandat

## 7.2 Liste des participants au groupe de travail du projet Mieux communiquer

<b>Noms</b>	<b>Organisations</b>
Geneviève Bélanger	Agence d'évaluation d'impacts du Canada (AÉIC)
Philippe Bourke	Bureau d'audiences publiques du Québec (BAPE)
Mathilde Butler	Institut du développement durable des premières nations du Québec et Labrador (IDDPNQL)
Micheline Caron	Association minière du Québec (AMQ)
Hélène Desnoyers	WSP
Marie-Claude Dumont-Bourget	Ministère de l'Environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
Leila Ghorbel	Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI)
Jean Hébert	Animateur/spécialiste en évaluation environnementale
Jeanne-Hélène Jugie	Conseil régional de l'environnement (CRE) - MTL
Lina Lachapelle	SNC-Lavalin et présidente de l'AQÉI
Nathalie Leblanc	Pesca
Marie-Ève Martin	Transfert Environnement et Société
Carole Ménard	Hydro-Québec - Participation publique
Nicolas Pinceloup	Bureau du Ndakina - Grand Conseil de la Nation Waban-aki
Annie Prince	Hydro-Québec - Environnement
Michel Rochon	Animateur/vulgarisateur scientifique
Jacqueline Roy	Tetrattech
Sylvie Tanguay	Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
Luc Valiquette	INRS - Eau/Terre/Environnement
Sebastian Weissenberger	Université TÉLUQ

### 7.3 Références

André, Pierre *et al.* ***L'évaluation des impacts sur l'environnement.*** 4<sup>e</sup> édition. Presses internationales de Polytechnique. Montréal. 2020. 610 pages

AQÉI. ***Projet Mieux communiquer les études d'impacts. Plan d'action en communication.*** Montréal. Mai 2022. 28 pages

BAPE. ***Révision du contenu du résumé d'étude d'impacts sur l'environnement. Recommandations au MELCC.*** V. préliminaire. Québec. Juillet 2022. 14 pages

CÔTÉ, G., J.-P. WAAUB et B. MARECHAL. ***L'évaluation environnementale en péril : la nécessité d'agir,*** *Vertigo*, vol. 17, no 3. 2017

Hydro-Québec (WSP et J.-Y. Lalande Consultant). ***Étude de balisage des méthodes d'étude d'impact. Rapport final.*** Montréal. Octobre 2014. 35 pages + Annexes

Hydro-Québec. ***Contenus minimaux des évaluations environnementales.*** Montréal. Septembre 2013. 15 pages

Hydro-Québec. ***Prise en compte des principes de développement durable dans les études d'impact sur l'environnement.*** Montréal. Mars 2010. 28 pages

MELCC. ***Guide sur la méthode d'analyse des impacts structurés par enjeux.*** Québec. 2021. 24 pages

MELCC. ***Guide pour la prise en compte des principes de développement durable.*** Québec. Janvier 2009. 36 pages

Projet Atisée (UQAR). ***Intégrer pleinement la notion d'enjeu dans le processus d'évaluation environnementale.*** 2019. 8 pages + Annexes.